

ACTE II DE L'INCLUSION SCOLAIRE ET SI ON CONTINUAIT LE DÉBAT EN SE POSANT LES BONNES QUESTIONS ?

LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LE DROIT À L'ÉCOLE. UN DROIT INDÉPASSABLE

Le droit à l'École est un droit universel pour chaque enfant. Ce droit doit être préservé et développé, garantissant ainsi l'accès à la connaissance, à la construction des savoirs et des savoir-faire et donc à l'émancipation dans un pays garant des libertés. Pour respecter cette égalité face à ce droit, et parce que le quartier ou la commune sont les plus pertinents comme lieu d'apprentissage et de vie, cet accès à l'École doit être permis au plus près de chacun·e, en milieu urbain et en milieu rural.

2025 sonne les 20 ans de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Cela a permis de nombreuses avancées pour la prise en compte des élèves en situation de handicap, notamment concernant la scolarisation et l'intégration devenue inclusion.

ACTE II DE L'ÉCOLE INCLUSIVE OU LE CHANGEMENT DE PARADIGME ...

Les pôles d'appui à la scolarité (PAS) sont la principale mesure de cet acte II et s'inscrivent dans cette nouvelle étape. Selon la circulaire de juillet 2024, il y a quatre départements préfigurateurs à ces PAS (Aisne, Côte d'Or, Eure et Loir et Var). À la rentrée 2025, 500 PAS supplémentaires sont prévus avant une généralisation en 2026.

Pour le ministère, le PAS constitue le 1^{er} niveau de réponse aux familles. Il est assuré par un binôme enseignant·e (pas forcément spécialisé·e) et un·e professionnel·le du médico-social. Cette étape ouvre une nouvelle séquence

relationnelle entre deux institutions : l'Éducation nationale et le secteur du médico-social.

Il s'adresse à un public d'élèves très large, les élèves à besoin éducatif particulier (EBEP). On est donc au-delà des élèves en situation de handicap (ESH).

DE LA COMPENSATION VERS L'ACCESSIBILITÉ

Pour le MEN, le PAS devra apporter des réponses sur l'adaptation matérielle (prioritairement), pédagogique, l'aide humaine, la mise en relation avec les ESMS... La MDPH peut (ou pas) être saisie.

Les affectations d'AESH seront « dans les mains des PAS » sans qu'il y ait nécessairement une notification. D'autre part, selon les déclarations du MEN, ces PAS seront également en 1^{ère} ligne pour les prises en charge RASED... Nouvel exemple de l'amalgame fait entre handicap et difficultés scolaires, mais aussi des modifications de missions attribuées aux personnels RASED.

QUELQUES EXEMPLES DES ATTENDUS DES PAS...

- *Soutenir la relation de confiance entre le Service public de l'éducation et les familles pour la scolarisation de leur enfant...*
- *Apporter les premiers éléments d'information dans les démarches des familles auprès de la MDPH...*
- *Améliorer la qualité et la pertinence des mesures d'accessibilité pédagogiques pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers..*
- *Construire et formuler des réponses pédagogiques adaptées...*
- *Coordonner la mobilisation des ressources...*
- *Travailler en étroite partenariat avec le secteur médico-social...*
- *Assurer la répartition des AESH...*

Les premiers retours des expérimentations démontrent déjà qu'il est impossible de tenir toutes ces missions. Cela confirme que : les familles (et notamment celles issues des classes les plus défavorisées) ne vont pas pouvoir être accompagnées comme il se doit (encore un tri social qui n'en n'a pas le nom), l'accessibilité ne sera mise en place que partiellement (on continuera donc de bricoler, y compris l'aide humaine sera « filtrée » sur des situations identifiées comme vraiment problématiques), et enfin que les collègues en classe n'auront pas l'aide escomptée.

HANDICAP, BEP, DIFFICULTÉS SCOLAIRES : QUI FAIT QUOI ? QUAND ? OÙ ?

Un·e élève en situation de handicap n'est pas a priori en difficultés scolaires et inversement. Un·e élève à besoin éducatif particulier (voir la définition ci-contre) n'est pas nécessairement « perturbateur »...

Nous rappelons que situation de handicap et difficultés scolaires n'ont pas la même origine et ne nécessitent pas les mêmes prises en charge. En entretenant cette « confusion », les pouvoirs publics visent avant tout à mutualiser les moyens attribués dans la prise en charge de ces 2 champs distincts.

En conséquence, la place des RASED est fortement questionnée. Ils devraient fonctionner comme un dispositif d'adaptation dans la mesure où ils devraient permettre de regrouper de manière temporaire « des élèves en difficulté qui

continuent à fréquenter la classe ordinaire dans laquelle ils demeurent régulièrement inscrits » Les RASED offrent un espace d'aide au sein de l'école qui ne relève pas pour autant de la pathologie ou du handicap et les premiers signes ne sont pas bons, les personnels RASED sont peu à peu pensés comme des collègues ressources privé·es de leur mission dans nos classes.

Définition selon la DGESCO des élèves BEP :

« les élèves en situation de handicap, les élèves ayant une difficulté scolaire grave et durable, les élèves malades, les élèves allophones nouvellement arrivés en France, les élèves issus de familles itinérantes ou de voyageurs, les élèves intellectuellement précoces, les élèves en milieu carcéral. »

TOUS ET TOUTES ENSEIGNANT·ES SPÉCIALISÉ·ES ?

L'Éducation nationale tend à devenir un vaste secteur de pédagogie spécialisée. Tous les acteurs ont un « petit quelque chose ». Étant donné que les solutions proposées par les PAS seront prioritairement matérielles et pédagogiques, **le poids de la réussite du parcours de scolarisation pèsera principalement sur les épaules de l'enseignant·e.** le ministère réfléchit, dans sa grande générosité, à ce que les professeur·es des écoles puissent, dans ce cadre, bénéficier de mini-formations ou de stages d'observation.

Pour le MEN, l'objectif est que les équipes mobiles (EMAS) ou les Dispositifs d'auto-régulation (DAR) deviennent des expert·es pour conseiller ponctuellement en classe tout en maintenant une « hotline » de secours. Les collègues de RASED sont ciblé·es également dans cette nouvelle

organisation. **Dans ce cadre, les enseignant·es peuvent se sentir démuni·es, délégitimé·es, abandonné·es. Il se peut que certain·es collègues perdent confiance en leur expertise pédagogique et en leur capacité à prendre en charge les difficultés scolaires.**

Il faudrait pouvoir développer des équipes de professionnel·les : enseignant·es spécialisé·es (ce qui nécessite un départ massif en formation), des éducateur·trices spécialisé·es, des orthophonistes, pédopsychiatres, ergothérapeutes en soutien dans l'école. Des passerelles souples avec les structures du ESMS doivent être possibles et développées. La pénurie de personnels et de structures spécialisées ne peut justifier l'absence de prises en charge ou de respect des notifications MDPH pour des élèves qui en ont besoin. Cela relève de la maltraitance pour les enfants et pour les personnels.

DES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE ET DE RÉUSSITE INDISPENSABLES POUR TOUS LES ÉLÈVES

L'inclusion de tous les élèves à BEP dans les classes dites ordinaires est souhaitable et revendiquée par la CGT Educ'action.

L'institution scolaire a la responsabilité de proposer à chacun·e, le meilleur environnement d'apprentissage possible en remettant les aspects pédagogiques au cœur des enjeux pour permettre à chaque élève de progresser dans ses apprentissages. Nous ne pouvons pas écarter la collaboration avec le secteur médico-social et ses professionnel·les quand des prises en charge sont nécessaires. Les tentations institutionnelles de libéraliser et « marchander » le champ du handicap et les prises en charge sont aujourd'hui bien réelles. Le ministère de l'Éducation nationale se désengage et ne prend pas ses responsabilités quant aux véritables prises en charge qui lui reviennent.

Aujourd'hui, toutes les conditions (matérielles, pédagogiques, humaines et de santé...) ne sont pas réunies pour des prises en charge respectueuses et efficaces, et donc pour une École inclusive digne de ce nom, à hauteur des enjeux. Le niveau des effectifs, de formation des personnels (enseignant·es et AESH), le nombre limité de professionnel·les de médico-sociaux à disposition dans et hors des murs, l'état des locaux ainsi que leur nombre et spécificité, les exigences institutionnelles en termes de programme et d'évaluation... font que pour l'heure, il est extrêmement compliqué pour le MEN d'exiger le tout inclusion sans filet. Le nombre de plus en plus important de fiches RSST sur cette question et leur contenu indiquent combien certaines situations peuvent être douloureuses pour tout le monde, élèves, familles comme personnels.

Pour la CGT Educ'action, une seule question doit rester centrale pour le bien des élèves et la mise en place de réponses adaptées : quelle que soit la situation de chacun·e, quel parcours de scolarisation permet la réussite de tou·tes ?